



Compte rendu de la réunion du Bureau du 12 juin 2018

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
M. Benoit BITEAU
M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime
M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée
M. François BON
M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes
M. Bernard BORDET,
M. Jean-Pierre SERVANT
M. Marc THEBAULT
Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI
M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture
M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Yann HELARY, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY,

M. Gilbert FAVREAU s'est joint aux échanges.

Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 20 avril 2018

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 20 avril 2018 est adopté.

Moyens généraux

Recrutement du Directeur administratif et financier

Suite au départ pour mutation de Nadine AUXIRE au 11 juin 2018, une procédure de recrutement a été engagée afin de permettre le remplacement du poste de Directeur administratif et financier. Une audition de 3 candidats a été organisée le 8 juin 2018. Le jury a retenu à l'unanimité l'une des candidatures. Au regard de son profil, il apparaît nécessaire de créer un poste de rédacteur principal 1ère classe afin de pourvoir ce poste.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident de créer un poste de rédacteur principal 1ère classe et d'autoriser le Président à procéder aux formalités de recrutement du nouveau Directeur administratif et financier dès que possible.

Avenant à la convention avec la Préfecture des Deux-Sèvres pour la dématérialisation des actes budgétaires

Par délibération du 3 décembre 2009, le Bureau du Parc avait décidé d'effectuer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique, en signant une convention avec la Préfecture des Deux-Sèvres. Ce mode de transmission peut être appliqué aux actes budgétaires, il est proposé de signer un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le Bureau autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture des Deux-Sèvres pour mettre en œuvre la télétransmission des actes budgétaires.

Mise en œuvre du Règlement sur la Protection des Données personnelles

Le règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD n2016/679 du 27 avril 2016) entre en vigueur le 25 mai 2018. Il concerne tous les organismes publics ou privés qui traitent d'information à caractère personnel. Il reprend et étend les principes existants en France avec la CNIL, afin que les données à caractère personnel des citoyens européens soient protégées et ne puissent pas être utilisées sans leur consentement.

Le respect des nouvelles règles devra être prouvé par la collectivité, qui doit donc s'organiser en conséquence et fournir les documents obligatoires prévus par les textes.

Le Parc doit donc désigner auprès de la CNIL son délégué à la protection des données (DPD), dont la mission est d'accompagner le recensement de l'ensemble des données à caractère personnel du Parc et de préconiser des actions éventuelles à mettre en œuvre pour les protéger conformément aux textes.

Le syndicat mixte Soluris, structure de mutualisation informatique auquel le PNR adhère, propose un accompagnement au respect du RGPD. Soluris propose à ses adhérents d'être leur Délégué à la Protection des Données (DPD). Le coût de cet accompagnement est déjà intégré dans la cotisation annuelle, déjà payée par le Parc. Ce service doit permettre de fournir l'ensemble des documents obligatoires pour une mise en conformité et servir de preuves opposables. Le déploiement commencera en septembre 2018 et se terminera en 2019.

Après en avoir délibéré, le Bureau autorise le Président, ou son représentant, à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec le syndicat mixte Soluris.

Constitution de commissions thématiques

Afin de pouvoir mettre en place des groupes de travail transversal en amont des instances et permettre de répondre aux enjeux de réflexions élargies que nécessitent certains sujets et dossiers, il est proposé le principe de constitution de Commissions thématiques.

Il s'agira par exemple de constituer une Commission « Transition énergétique » et qui conduira les réflexions liées notamment à la stratégie énergétique. La mise en place de cette première commission intervient dans un contexte où les demandes d'implantations de parc éoliens sont nombreuses et nécessitent une planification partagée en lien avec les Régions, porteuses des

SRADETT et les EPCI en charge des Plans climat énergie territoriaux. La commission pourrait ainsi être composée de représentants de ces collectivités. Ce principe est validé.
Lors du prochain Bureau, il sera soumis les commissions à créer, et leurs compositions.

Voyage d'étude aux Pays-Bas du 30 mai au 1er juin 2018 : frais du déplacement

Un voyage d'étude a été organisé, en Hollande du 30 mai au 1er juin 2018, afin de partager l'expérience des Pays-Bas dans le domaine de la conciliation entre le développement des activités économiques et la préservation des zones humides.

Les participants étaient des représentants de la Fédération des syndicats de marais, du syndicat des mytiliculteurs, des chambres d'agriculture, etc., d'élus et de techniciens du PNR.

Pour des raisons pratiques d'organisation, le Parc a pris en charge quelques frais de dépenses de restauration. A l'issue du voyage, il convient de régulariser la situation et de faire procéder au paiement des frais avancés par chacun des participants concernés.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident de fixer le remboursement des frais de repas réglés pendant le voyage d'étude, à un montant de 33,31€ le 30 mai ; 40,51€ le 31 mai ; 45,61€ le 1^{er} juin et autorisent le Président, ou son représentant, à demander le remboursement des frais aux participants concernés.

Economie - Tourisme

Site de la Laiterie

Suite à la mise en liquidation judiciaire de l'Ambassade du cacao et, en l'absence de possibilité à l'issue de la procédure de récupérer les sommes dues au Parc, il est proposé l'admission en non-valeur de la dette, soit la somme de 17 328,54 €.

Les crédits sont inscrits au budget annexe développement économique chapitre 65, article 654.

Un virement du budget général vers le budget annexe développement économique sera nécessaire pour équilibrer cette opération comptable.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Association des producteurs

Vente de la laiterie : suite à la mise en vente du site en seul lot, et à la dénégation du précédent bail, un bail précaire a été proposé en octobre 2017 à l'Association afin de pouvoir poursuivre l'utilisation des locaux. L'Association refuse toujours de signer le bail, malgré les relances, et est donc occupante sans titre. Le Loyer reste donc non encaissé depuis. La Paierie départementale demande que la situation soit régularisée par la signature d'un bail, soit l'expulsion des occupants.

Il est réprécisé que le Parc a toujours soutenu les usages et bénéfices d'un tel site et que la décision de vente a été conditionnée par un contexte financier tendu.

Pour ne pas pénaliser les producteurs, une proposition d'achat d'un autre site pour une location-accession a été faite à l'Association mais qui a été refusée.

Au regard des possibles incidences, il est convenu, dans l'attente d'une offre d'achat du site, de :

- reprendre contact avec l'Association, en vue de convenir de la signature du bail précaire avec des modalités révisées à la marge (dans la limite de ce qui est possible juridiquement), à savoir une durée prorogée et des indemnités forfaitaires abaissées ;
- solliciter les comptes de l'association et le compte rendu de la dernière assemblée générale ;
- veiller au recouvrement des loyers ;
- en l'absence de suite favorable, de mettre en demeure l'Association et de réunir l'ensemble des membres afin d'envisager une reprise en directe de la gestion des locaux.

Guifettes : état d'avancement du dossier

Le Parc a engagé une consultation le 12 avril dernier, pour la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre qui doit s'articuler en trois phases :

- Phase 1 : Finalisation du diagnostic et élaboration d'une stratégie pérenne pour l'éradication de la cyanobactérie sur le plan d'eau et le développement de la richesse biologique du site
- Phase 2 : Esquisse
- Phase 3 : Avant-Projet/Notice financière

Après analyse des trois offres (GENIPLANT, GEONAT et LPO Vendée), il est proposé de retenir GEONAT dans la mesure où il s'avère être le bureau d'étude proposant le plus de références en matière de traitement de la cyanobactérie sur un plan d'eau en site nature, qu'il est le moins cher et que l'équipe rassemble toutes les compétences demandées (juridiques, environnementales, aménagements paysages DPLG). Le montant de l'étude est de 52 476 euros TTC.

L'étude de maîtrise d'œuvre qui s'engagera dès la notification du marché, est prévue pour une durée de 6 mois.

Les membres du Bureau valide cette proposition.

Projet de Land-art le long de la Sèvre

L'association dénommée « La coopérative », sise 25 Grand Rue à Courçon, a un projet de land- art "Voyage au centre du marais" qui a pour ambition de proposer aux visiteurs un voyage en barque dans le cœur du marais à la rencontre d'œuvres d'art disséminées tout au long du trajet.

Les artistes, idéalement au nombre de 10, seront sélectionnés sur appel à projet, ils sont invités à investir et établir un lien étroit avec l'environnement naturel, son histoire, ses légendes.

Objectif de mise en œuvre : saison estivale 2019

Budget global : 18.000 euros

L'aide du Parc est sollicitée pour effectuer le repérage des sites potentiels, établir le contact avec les collectivités pour le financement du projet.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide de valider le principe d'accompagner l'association sur son projet Land-art.

Tourisme fluvial : point d'avancement

En introduction, est de nouveau réalisé et partagé le constat d'absence de candidat pour exploiter des bateaux habitables sur la Sèvre. Compte tenu des caractéristiques techniques de la Sèvre, et en particulier du faible tirant d'air et du linéaire, l'activité semble économiquement non viable en l'état pour les entreprises nationales.

Il est convenu d'une remise à plat du dossier en cherchant à soutenir des initiatives locales et de nouvelles activités, dans la perspective à terme de la mise en œuvre de bateaux habitables.

Une prospection auprès des entreprises locales a été engagée par le Parc ; elle pourrait être restituée au début du mois de juillet, sous réserve de l'obtention des derniers rendez-vous, difficiles à caler en cette période d'activité.

Plusieurs membres du Bureau suggèrent un investissement des collectivités dans les bateaux, avec une gestion locale de ceux-ci. Cette hypothèse notamment sera discutée avec les acteurs locaux au cours des entretiens.

Concernant les investissements initialement prévus, il est soumis la proposition de ne retenir que ceux absolument nécessaires à la navigation. Ainsi, d'un montant initial de 4,9 M€, le projet pourrait être ramené à environ 2 M€ (hors montant de réfection des écluses de Comporté et de Bazoin – cf. tableaux transmis précédemment). La question est posée concernant la capitainerie. M. FAVREAU indique qu'il est souhaité que la capitainerie soit maintenue dans les investissements à réaliser. Les élus s'accordent sur le fait de maintenir les engagements financiers, notamment du CPER et de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre engagées portant sur les études réglementaires nécessaires au dépôt de demande d'autorisation d'aménager ; les études environnementales se déroulant sur les 4 saisons, l'absence de données printemps-été pourrait retarder tous les travaux d'un an.

Il est enfin indiqué que le 21 septembre un comité de pilotage se tiendra à 16h afin de partager les enseignements de la consultation et définir la suite à apporter au dossier.

Aménagement - Environnement

Plan paysage

Le Parc avait sollicité l'EPMP pour le financement du plan paysage 2018, portant sur un montant de 230 000 €, une subvention de 84.400 € étant attendue au titre du PITE 2018.

L'EPMP nous a informé être en mesure, au vu de l'enveloppe qui leur a été allouée, de prendre en charge que la somme de 45.000€ cette année.

Les DREAL Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire pourraient, quant à elles, libérer un montant de 15.000 € chacune pour compléter le financement cette action.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'approuver le nouveau plan de financement proposé et autorise le Président, ou son représentant, à solliciter les financements et à signer les documents correspondants.

Conférence APNE

Le principe de systématiser la présentation des doléances et positions de la Conférence des APNE en Bureau est réitéré.

Culture et valorisation du patrimoine

Réseau sensibilisation à l'environnement

Il convient d'acter le principe d'engager l'élaboration d'une stratégie EEDD.

En effet, un état des lieux partagé par l'ensemble des acteurs, des actions d'éducation à l'environnement réalisées sur le Marais poitevin permettrait à chacun de mieux se situer puis d'identifier les axes de travail et les mesures à mettre en œuvre pour permettre de mieux faire connaître le Marais poitevin et mieux le respecter.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide l'engagement d'une stratégie territoriale en matière d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

Calendrier des instances 2018

Un calendrier des prochaines réunions jusqu'au 31 décembre 2018 est proposé (cf. tableau).

A noter que la prochaine séance du Bureau se tiendra le vendredi 6 juillet de 14h30 à 16h.

Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 V		1 D		1 M		1 S		1 L		1 J		1 S	
2 S		2 L		2 J		2 D		2 M		2 V		2 D	
3 D		3 M		3 V		3 L		3 M		3 S		3 L	
4 L		4 M		4 S		4 M		4 J		4 D		4 M	
5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 L		5 M	
6 M		6 V Bureau 14h30		6 L		6 J		6 S		6 M		6 J	
7 J		7 S		7 M		7 V		7 D		7 M		7 V Bureau	
8 V		8 D		8 M		8 S		8 L		8 J		8 S	
9 S		9 L		9 J		9 D		9 M		9 V		9 D	
10 D		10 M		10 V		10 L		10 M		10 S		10 L	
11 L		11 M		11 S		11 M		11 J		11 D		11 M	
12 M Bureau estival		12 J		12 D		12 M		12 V		12 L		12 M	
13 M		13 V		13 L		13 J		13 S		13 M		13 J	
14 J		14 S		14 M		14 V		14 D		14 M		14 V	
15 V		15 D		15 M		15 S		15 L		15 J		15 S	
16 S		16 L		16 J		16 D		16 M		16 V Proposition Conférence des Maires		16 D	
17 D		17 M		17 V		17 L		17 M		17 S		17 L	
18 L		18 M		18 S		18 M		18 J		18 D		18 M	
19 M		19 J		19 D		19 M		19 V Conseil Scientifique		19 L		19 M	
20 M		20 V		20 L		20 J		20 S		20 M		20 J	
21 J		21 S		21 M		21 V Bureau 14h30 + COPIL Tourisme 16h (Coulon)		21 D		21 M		21 V	
22 V		22 D		22 M		22 S		22 L		22 J		22 S	
23 S		23 L		23 J		23 D		23 M		23 V		23 D	
24 D		24 M		24 V Bureau restreint (après-midi)		24 L		24 M		24 S		24 L	
25 L		25 M		25 S		25 M		25 J		25 D		25 M	
26 M		26 J		26 D		26 M		26 V Bureau + Assemblée Générale		26 L		26 M	
27 M		27 V		27 L		27 J		27 S		27 M Colloque LIFE		27 J	
28 J		28 D		28 M		28 V		28 L		28 J Colloque LIFE		28 V	
29 V		29 L		29 J		29 D		29 M		29 S Colloque LIFE		29 L	
30 S		30 M		30 V		30 L		30 J		30 D Bureau restreint		30 M	
		31 M		31 V				31 M				31 L	

Questions diverses

ZDS

Il est rappelé que le Parc a engagé de nombreuses démarches auprès des différentes instances (Préfectures, Fédération, Ministères, Présidence de la République, etc.) et ce afin de valoir son appel à une révision de la nouvelle carte relative à la ZDS.

Malgré son action et celles de l'ensemble des partenaires (Mairies, Chambres, etc.), les doléances n'ont reçu aucune réponse favorable.

Compte tenu des enjeux de maintien de l'intégrité de la zone humide du Marais poitevin et plus globalement de la cohérence de l'action publique au sein du Parc naturel régional que cette décision remettrait en question, les membres du Bureau décident d'autoriser le Président à engager un recours contentieux vis-à-vis de la décision, le cas échéant.

Demande d'audition du CNPN sur la situation du PNR Marais poitevin en juin

Le Président informe le Bureau que le Parc a reçu une invitation à participer à une audition en Commission du CNPN ; cette audition a pour objet d'échanger sur les réponses apportées par le PNR aux questions posées par le CNPN lors de la labellisation. Ce document a été adressé comme convenu en avril 2017.

Compte tenu du délai de prévenance et de l'indisponibilité du Président, un report a été sollicité et accepté par le Président de la Commission. Le Parc reste dans l'attente du nouveau créneau. Dans cette perspective, les services ont engagé un travail de mise à jour des données et de travail préparatoire avec la DREAL et l'EPMP. Il conviendra également que le Président puisse échanger à ce sujet avec le Préfet Lallemand.

RCF Charente-Maritime

La radio RCF propose au Parc un partenariat afin d'envisager dix interventions de 25 minutes pour son magazine Environnement. Cette initiative permettrait au Parc de valoriser ses actions et celles de ses partenaires.

Il pourra par ailleurs disposer des contenus audio pour les diffuser sur ses propres médias.

Le montant de ce partenariat est de 4 000 euros.

Au regard des répercussions positives de cette action, les membres du Bureau valident la proposition.

EPCI

Le Président informe les membres du Bureau de la démarche engagée de discussion avec les EPCI du territoire pour l'étude de l'évolution des participations au budget du Parc.

Les réunions seront pilotées par Jean-Claude RICHARD.

Il est indiqué que le support de travail sera présenté lors de la prochaine séance du Bureau. Les membres seront régulièrement tenus informés des enseignements de ces échanges.